Compte-rendu
Séance du 31 janvier 2022 à 20h15

L'an deux-mil-vingt-deux, le trente-et-un janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq janvier, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Eric HAUER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 09 ; Pouvoirs : 01 ; Absent : 04

Présents :
Mesdames Odile GILLET, Diane ROGER ;
Messieurs Eric HAUER, Stéphane VEDRINES, Sébastien CHAVENEAU, Jordan CHASTAGNET, Christian BEAUDIN, Bertrand GAUBICHER, Romain MITTEAU ;

Pouvoirs : Sandra BELMONTE donne pouvoir à Odile GILLET

Absents excusés : Mesdames Annick GIRARD, Carole FERRE
Monsieur Xavier LECOMTE

Absent : Olivier HURIER

Stéphane VEDRINES est désigné secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance peut débuter.

1 – Approbation Procès-verbaux n° 9
Délibération 2022-01-01

Le Maire demande si quelqu'un a des remarques concernant le Procès-Verbal n°9.

S. CHAVENEAU précise que le SIRIS a un contrôle URSSAF et non fiscal.

Les modifications vont être apportées.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal n°9 à 9 voix pour et une abstention (J. CHASTAGNET)

2 – Budget commune : vote autorisation ouverture des crédits au quart des dépenses d'investissement
Délibération 2022-01-02

Le maire informe que pour le paiement des factures d'investissement (principalement des factures ENS), il convient d'ouvrir les crédits à hauteur du quart des dépenses d'investissement de l'année 2021.

B. GAUBICHER demande à combien sont ouverts les crédits ? C. BEAUDIN lui répond que c'est environ 20 000 €.

Les conseillers municipaux acceptent cette délibération à l'unanimité.

3 – Budget eau/assainissement : vote autorisation ouverture des crédits au quart des dépenses d'investissement
Délibération 2022-01-03

Tout comme pour le budget de la commune, il convient d'ouvrir les crédits à hauteur du quart des dépenses d'investissement de l'année 2021 pour le paiement des factures d'investissement (début des travaux du château d'eau) en attendant le vote du budget primitif 2022.

Les conseillers municipaux acceptent cette délibération à l'unanimité.

4 – Vote du montant des dépréciations 2021
Délibération 2022-01-04

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, une décision modificative est votée pour l'ouverture des crédits concernant les dépréciations de l'année 2021.

Il convient maintenant de voter pour le taux de prise en compte et le montant précis de ces dépréciations.

Le Maire précise que c'est une nouvelle obligation pour les petites communes applicable à partir de 2021.

Le Maire propose de suivre les préconisations de la trésorerie soit un taux de 15 % pour un montant de 541,11 €.

D. ROGER demande quel en est la finalité ? Le Maire lui répond que c'est en prévision des admissions en non-valeur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte le taux de 15 % pour un montant de 541,11 €.

5 – Vote acceptation mise en non-valeurs
Délibération 2022-01-05

La commune a reçu un certificat d'irrécouvrabilité de la part de la trésorerie pour un montant de 158,01 € concernant des factures d'eau non réglée.

Il convient d'accepter cette non-valeur pour une prise en compte budgétaire.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent cette mise en non-valeur à l'unanimité.

6 – Finances

Le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de Sully-sur-Loire est officiellement fermée. La gestion de la commune sera dorénavant faite par le SCG de Gien.

Le Maire annonce avoir commencé la préparation du budget primitif 2022. La situation financière de la commune est toujours délicate et l'année va être très difficile.

7 – Achat bar/tabac : délibération acceptation du portage avec l'EPFLI
Délibération 2022-01-06

Le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire du bar/tabac a reçu des personnes intéressées pour acheter le bâtiment et le fonds de commerce. L'information sera confirmée dans le courant du mois de février.

Les conseillers municipaux proposent de poursuivre quand même le dossier d'achat dans le cas où les acheteurs se désisteraient. Ce projet serait une belle acquisition pour la commune.

Le Maire rappelle coût du portage reste inchangé par rapport au tableau fournit lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2021.
C. BEAUDIN demande si c'est l'EPFLI qui gère les demandes de subventions. Le Maire lui répond dans l'affirmative.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de portage de l'EPFLI et charge le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

8 – Vote adhésion convention Ségilog
Délibération 2022-01-07

Ségilog est la société qui fournit et met à jour les logiciels de gestion de la mairie. C'est une prestation indispensable pour la gestion de la commune.

Le Maire informe avoir fait économiser environ 1 000 € à la commune car il a réussi à annuler un contrat signé en doublon pour la signature électronique.

Ségilog propose une convention selon les termes suivants :

Pour un total de 6 480,00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et se décomposant comme suit :

- Versements annuels « cession du droit d'utilisation » :
    - Pour la période du 01/03/2022 au 28/02/2023 soit 2 160,00 € HT
    - Pour la période du 01/03/2023 au 28/02/2024 soit 2 160,00 € HT
    - Pour la période du 01/03/2024 au 28/02/2025 soit 2 160,00 € HT

En contrepartie de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants, du développement de nouveaux logiciels et de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

Pour un total de 720,00 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation et se décomposant comme suit :

- Versement annuels « maintenance, formation » :
    - Pour la période du 01/03/2022 au 28/02/2023 soit 240,00 € HT
    - Pour la période du 01/03/2023 au 28/02/2024 soit 240,00 € HT
    - Pour la période du 01/03/2024 au 28/02/2025 soit 240,00 € HT

En contrepartie de l'obligation de maintenant des logiciels édités par Ségilog et de la formation aux logiciels édités par Ségilog.

B. GAUBICHER demande si le contrat démarre au 1er février ou au 1er mars 2022 ? Il est indiqué 1er février dans la note et 1er mars dans la proposition de contrat. Le Maire lui répond que l'information va être vérifiée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la convention à l'unanimité.

9 – Adhésion médecine préventive : vote convention avec le Centre de Gestion 45
Délibération 2022-01-08

La commune de Vannes-sur-Cosson adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret pour le suivi des agents.

La dernière convention signée prenait fin au 31 décembre 2021.

Le Centre de Gestion a fait parvenir à la mairie la proposition d'une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le taux de cotisation est de 0,33 % de la masse salariale.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent la convention à l'unanimité.

10 – Point sur les travaux

Chauffage mairie et école : La cuve à fioul de la chaudière de la mairie est percée. La commune a reçu d'un donateur privé une cuve à fioul de 3 000 litres. Cette cuve est installée en extérieur à l'entrée de la cave. Le Maire informe avoir réalisé lui-même les branchements à la chaudière par soucis d'économie. Le Maire informe que la nouvelle cuve a consommé à peine 1 000 litres en 1 mois. Il remercie Romain MITTEAU pour le transport de la cuve. Les conseillers municipaux remercient le Maire pour les branchements. Coût de l'opération : zéro euro

Entretien des chemins : Les chemins communaux présentent de nombreux trous de taille importante. L'agent communal a passé la lame dans le chemin des sables pour enlever un maximum de trous. Malheureusement les voitures roulent à très vive allure et les reforment.
Le chemin de la Creuse est toujours impraticable malgré les travaux.
Des camions de chantier forestiers passent et abîment énormément les chemins. Un état des lieux doit être effectué avant et après les travaux mais les entreprises ne préviennent pas forcément avant leur passage.
D. ROGER demande quel type de camion passe ? Le Maire lui répond que ce sont des grumiers qui passent.
S. VEDRINES précise que les entreprises doivent payer la remise en état même sans état des lieux.
R. MITTEAU ajoute que les entreprises ont obligation de déclarer les chantiers forestiers en mairie. Très peu le font.

Lancement des travaux du château d'eau : Le cabinet Merlin a pris contact avec la mairie ce jour pour une demande de rendez-vous. Un état des lieux va être refait avant de commencer le chantier.

Travaux entretien mairie : Des travaux d'entretien et d'embellissement de l'intérieur de la mairie doivent être effectués. Ces travaux concernent le bureau du Maire, le local serveur, qui est dans cet état depuis au moins 15 ans, et la cage d'escaliers.
Se sont des petits travaux de peinture mais il faut voir si cela est possible budgétairement et en fonction du planning des agents.

D. ROGER demande quand seront installés les jeux pour enfants ? Le Maire lui répond que pour les jeux de Bagatelle, toutes les fournitures sont achetées mais les agents n'ont pas eu le temps de le faire. Les réparations seront faites après l'hiver.
Concernant les jeux ENS, un rendez-vous est fixé avec l'entreprise Hodeau dans la semaine. Les travaux sont prévus pour le printemps prochain. La commune attend la réception du dernier jeu.

11 – Vote pour autorisation d'engagement des démarches pour vente des parcelles de l'ancienne canche
Délibération 2022-01-09

Le Maire informe les conseillers municipaux que deux entreprises du village sont candidates pour l'achat d'une partie de la parcelle de l'ancienne canche.

Cette parcelle est située en zone AUe et peut accueillir des artisans.

Le Maire a déjà reçu les artisans pour définir la division avec les dimensions du parcellaire.

O. GILLET demande s'il y a la possibilité de construire ou si les entreprises devront juste installer des bâtiments ? Le Maire lui répond qu'ils ont la possibilité de construire des hangars.

C. BEAUDIN précise que le projet doit être réalisé rapidement et avant la signature du PLUi car il n'y aura plus de possibilités après.

D. ROGER demande si le projet permettra de créer une zone artisanale ? Le Maire lui répond que la zone ne sera pas nommée de cette manière mais cette vente a pour objectif de garder les artisans déjà présents sur la commune.

Le Maire affirme son profond désir de sauvegarde des artisans dans le village.

D. ROGER demande si la commune a une idée des recettes de ces ventes ? La Maire propose de vendre les terrains entre 7 et 7,50 € le m². La communauté de communes les vend à 9€ la m² et les communes alentours les terrains sont vendus environ 7 € le m².

O. GILLET demande s'il y a un ou plusieurs artisans intéressés ? Le Maire informe qu'il y a deux artisans intéressés mais il y a possibilité d'en installer un troisième. La commune garde une partie du terrain pour le stockage des matériaux.
B. GAUBICHER demande la taille des terrains mis en vente ? Le Maire informe ne pas avoir la côte exacte mais les terrains vendus seraient d'environ 2 500 m² chacun.

R. MITTEAU sort de la salle car il est concerné par le projet.

Le Maire rappelle que les terrains ne sont pas viabilisés. Les entreprises devront faire installer l'eau et l'électricité.

S. VEDRINES demande s'il y a une fosse septique ? Le Maire lui répond que non pas pour le moment.

S. VEDRINES informe qu'il va falloir faire attention à la défense incendie. Il n'y en a pas dans cette zone et il faut en installer une.

Le Maire propose que les conseillers municipaux donnent leur avis sur le tarif de vente à savoir : 7 € ou 7,5 € ?

C. BEAUDIN demande combien les domaines estiment le terrain ? Le Maire informe le Conseil Municipal que les domaines n'ont pas voulu se déplacer sur le site. La commune est trop petite.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent le projet à l'unanimité et chargent le Maire de réaliser toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour un tarif de vente de 7,5 € le mètre carré.

12 – Espace Naturel Sensible : vote adhésion convention inventaire de la biodiversité et demande de subvention
Délibération 2022-01-10

L'association Sologne Nature Environnement a été contactée pour la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale sur l'espace naturel sensible.

Celle-ci propose la réalisation de cet inventaire pour un coût de 21 375 €.

Une subvention sous forme de « Contrat Régional de Solidarité Territoriale » va être demandée auprès du PETR. Le coût restant à charge après la subvention s'élève aux environs de 2 000 € à 2 500 €.

L'étude doit démarrer dès la fin de l'hiver et se terminera dans le courant 2023.

Le Maire rappelle que le financement du Département pour l'année 2022 s'élève à 20 000 €.

D. ROGER demande qu'elle est la finalité de cette étude ? S. CHAVENEAU lui répond que cette étude permet la en avant de la zone en définissant chaque espèce présente sur le site. Cette étude peut identifier la présence d'une espèce rare et préconisera des actions à mettre en place pour la protection de cette espèce.

C. BEAUDIN demande si l'association assure les animations prévues dans le cadre de la convention d'affiliation avec le Département ? S. CHAVENEAU lui répond que l'association propose des activités en rapport avec la biodiversité présente sur le site. Ils peuvent proposer suffisamment d'animations pour que la commune ne soit pas dans l'obligation d'en organiser d'autres.

D. ROGER demande combien d'animations doivent être organisées dans le cadre de la convention ? Le Maire lui répond qu'il doit y en avoir 7 ou 8 et précise que la commune en a toujours fait plus.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent l'adhésion à cette convention à l'unanimité.

13 – Informations

a) Stagiaire : les services techniques ont accueilli un stagiaire à partir du mois de novembre. Ne trouvant pas le stage à sa convenance, celui-ci a fait le choix de lui mettre un terme.

b) Installation de fibre optique : Le Maire informe que les travaux de passage des câbles enterrés sont terminés. L'Entreprise utilise les réseaux déjà existants donc certaines parties resteront en aérien. Il aurait été préférable que tous les réseaux soient enterrés.
B. GAUBICHER demande si l'entreprise a donné un calendrier des travaux ? Quand vont-ils réaliser les travaux aériens ? Le Maire informe qu'il a demandé un rendez-vous mais il n'a pas eu de réponse de l'entreprise.

c) Berdigne-Berdogne : B. GAUBICHER indique qu'il serait préférable qu'il n'y ait pas de travaux dans le village le jour de la fête Berdigne-Berdogne, d'où l'importance d'avoir un calendrier.
S. CHAVENEAU informe le Conseil Municipal que le groupe de travail « fabrication de briques » a trouvé une machine spécifique dans l'Anjou. Le groupe cherche maintenant un endroit pour le stockage de la machine en attendant le jour de la fête. Il faudrait un bâtiment long de 6 à 8 mètres sécurisé.
C. BEAUDIN indique qu'un grand barnum professionnel est à vendre 1 000 € à Férolles.

d) Comité des fêtes : Le Maire informe que le Comité des fêtes organise une randonnée le dimanche 27 février 2022.

e) Vœux du Maire : En raison des conditions sanitaires actuelles les vœux du Maire ont dû être annulées. En remplacement, le Maire a écrit une lettre aux villageois.

f) Défense incendie : Une étude est réalisée pour installer un défense incendie pour le haut des tuileries mais c'est une zone privée.
Une rencontre s'est faite avec le Maire, S. VEDRINES, un responsable du SDIS et les habitants pour constater la viabilité du projet.

L'étang prévu à l'origine n'a plus d'eau et ne peut donc plus servir. Un autre étang serait utilisable mais cela engagerait des travaux trop important et coûteux.
S. VEDRINES informe qu'il y a une éventuellement solution dans un autre étang mais il faut créer une plateforme et un branchement pour remplissage l'été. Les propriétaires doivent réaliser un chiffrage.
O. GILLET demande qui doit financer les travaux ? Le Maire lui répond que ce sont les riverains car c'est un investissement privé.
Le Maire informe que la situation financière très difficile de la commune est bloquante malgré son envie de faire le nécessaire.

14 – Questions diverses

a) Liste de morts pour la France : C. BEAUDIN demande si une liste des morts pour la France présents dans le cimetière de Vannes est réalisée ? Le Maire lui répond par l'affirmative mais il semblerait qu'il en manque un ou deux.
C. BEAUDIN précise qu'il existe une nouvelle règlementation et demande si les morts pour la France de 1870 sont recensés ? Le Maire répond qu'à sa connaissance ils ne sont pas recensés.

b) Horaire réunion Conseil Municipal : B. GAUBICHER demande s'il est possible de modifier l'horaire des réunions du Conseil Municipal à 20h30 ? Après validation de tous les conseillers municipaux, le Maire accepte cette demande.

La séance est clôturée à 22h05.